



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 mai à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

Président : M. John STEIMER.

Présents : MM. Sébastien NEROCAN, Hervé RAMONDA, Didier LAURENS,
M^{mes} Sandrine RAMPLOU, Angéla CALMONT, Élodie BROQUET, Karine LEYDIER.

Absents excusés : MM. Hervé ROQUES, Jean ARHAINX, Mme Muriel CAZENEUVE.

Procurations : M. Jean ARHAINX à Mme Karine LEYDIER.
Mme Muriel CAZENEUVE à M Sébastien NEROCAN.

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Sandrine RAMPLOU

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 10

Ouverture de la séance à 18h35.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

- **Décision modificative N°1 portant sur la reprise des restes à réaliser 2023 sur le budget primitif 2024** : Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal que les restes à réaliser 2023 n'apparaissent pas dans le budget primitif 2024. Le trésorier demande une décision modificative pour les reprendre au budget primitif 2024.

DM (avec maintien des RAR) :

Dépenses de fonctionnement : 0,00 €

- Article 615221 : - **35.493,23 €**

- Ligne 023 : + **35.493,23 €**

Recettes d'investissement : + 35.493,23 €

- Ligne 021 : + **35.493,23 €**

Dépenses d'investissement (reprise des RAR) : + 35.493,23 €

- Article 202 - Opération 204 : + **9.081,96 €**

- Article 2184 - Opération 218 : + **2.019,12 €**

- Article 231 - Opération 229 : + **5.000,00 €**

- Article 231 - Opération 230 : + **4.729,20 €**

- Article 231 - Opération 232 : + **1.354,83 €**

- Article 231 - Opération 236 : + **13.308,12 €**

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'approbation de la décision modificative N°1.

- **Décision modificative N°2 portant sur l'affectation de crédit de l'article 2184 vers l'opération 218** : Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal de prévoir des crédits sur l'article 2184 opération 218, afin de mandater la facture matériel informatique.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'approbation de la décision modificative N°2.

Questions diverses :

- Réunion en visioconférence concernant le plan communal de sauvegarde, le mardi 14 mai 09h00 ;
- Démantèlement du cuivre réseau orange, par lot. Il y a 7 lots d'ici 2030. Nous ne connaissons pas encore notre numéro de lot ;
- Convention de fauchage reconduite pour 3 ans, sauf si changement tarifaire. Une modification a été apportée dans la convention qui lie la commune et la société EP3A concernant le fauchage des chemins ruraux et communaux. Un aller-retour supplémentaire sera réalisé sur les chemins ruraux afin de faucher le centre des chemins.

Clôture de séance à 19h40.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la Mairie le 03 mai 2024.

La secrétaire de séance.

RAMPICW Sandrine
Rampicw

